



**CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-AURÉLIE
COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Aurélie, tenue le 15 janvier 2019, à 19 h, au 149, chemin des Bois-Francis à Sainte-Aurélie, comté de Beauce-Sud, et à laquelle sont présents, à l'ouverture de la séance, les membres du conseil suivants :

Caroline Drapeau, conseillère

Donald Couture, conseiller

Maurice Morin, conseiller

Pauline Giguère, conseillère

Annie Labbé, conseillère

Formant quorum sous la présidence de Monsieur René Allen, maire. Sont aussi présents, Monsieur Stéphane Hétu, directeur général et secrétaire-trésorier, et Monsieur Serge Paquet, directeur des travaux publics, de l'urbanisme et du service des incendies.

Était absent Monsieur Claude Despars, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir constaté le quorum, le maire, Monsieur René Allen, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

001-01-2019

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RÉSOLUTION N° 001-01-2019)

CONSIDÉRANT QU'il y a des copies de l'ordre du jour disponibles pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents ont tous reçu une copie de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents sont d'accord à ce qu'il y ait dispense de lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Pauline Giguère
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit accepté sans modification.

1.0 Adoption de l'ordre du jour

2.0 Point ouvert pour des présentations

3.0 Adoption des procès-verbaux des 3 et 13 décembre 2018

4.0 Acceptation des déboursés

5.0 Suivi du budget

6.0 Affaires nouvelles

6.1 Adoption — Règlement n° 12-2018 ayant pour objet la rémunération des élus municipaux

6.2 Avis de motion, dépôt et présentation — Règlement n° 01-2019 prohibant l'épandage de déjections animales et autres substances lors de certains jours de l'année 2019

6.3 Adoption — Règlement n° 13-2018 ayant pour objet l'encadrement de l'usage du cannabis sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Aurélie

6.4 Formation pour le directeur général — Protection de l'environnement et conservation des milieux humides : nouvelles obligations et manière de faire

6.5 Weblex Design inc. — Mise à niveau du site web

6.6 Avis de motion, dépôt et présentation — Règlement n° 02-2019 sur la gestion contractuelle

6.7 Vente du lot 6 253 274

- 6.8 Cueillette et transport des ordures ménagères — Libération de la retenue
- 6.9 ADMQ — Renouvellement 2019
- 6.10 Assurance des cyberrisques
- 7.0 Affaires courantes**
 - 7.1 Affectation de crédits pour l'exercice 2019
 - 7.2 Dépôt de la liste des personnes endettées pour taxes municipales et nomination d'un représentant municipal
- 8.0 Urbanisme, voirie et travaux publics et réseau d'aqueduc**
 - 8.1 Urbanisme
 - 8.2 Voirie et travaux publics
 - 8.2.1 Rapport des travaux
 - 8.2.2 Étude géotechnique — Réfection d'une partie des rangs Saint-Joseph et Saint-Jean-Baptiste
 - 8.2.3 Renouvellement d'une demande au MTQ — Trou Route 275
 - 8.3 Réseau d'aqueduc
- 9.0 Service incendie, sécurité publique et sécurité civile**
 - 9.1 Service incendie
 - 9.1.1 Rapport mensuel du représentant
 - 9.2 Sécurité publique
 - 9.2.1 Quote-part 2019 pour la sûreté du Québec
 - 9.2.2 Sécurité civile — Demande d'aide financière — Volet 2
- 10.0 Conseil des maires de la MRC des Etchemins**
 - 10.1 Rapport mensuel du maire
- 11.0 Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud (RICBS)**
 - 11.1 Rapport mensuel du représentant
- 12.0 Régie Intermunicipale d'Assainissement des eaux du Canton de Metgermette (RIACM)**
 - 12.1 Rapport mensuel du représentant
- 13.0 Office Municipal d'Habitation de Sainte-Aurélie (OMH)**
 - 13.1 Rapport mensuel de la représentante
- 14.0 Comité de Développement de Sainte-Aurélie**
 - 14.1 Rapport mensuel du représentant
- 15.0 Bibliothèque, Culture et Politique familiale**
 - 15.1 Rapport mensuel de la représentante
 - 15.2 Demande de Histoire et Patrimoine pour le Vieux Moulin
- 16.0 Loisirs**
 - 16.1 Rapport mensuel de la représentante
 - 16.2 Motion de félicitations — Fête de Noël pour les enfants
 - 16.3 Cours de zumba
 - 16.4 Cours de yoga
- 17.0 Environnement et comité des ressources aquatiques**
 - 17.1 Rapport mensuel du représentant
 - 17.2 Demande au ministre du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques — Pose de toiles et arrachage
- 18.0 Correspondance**
 - 18.1 Avis d'infiltration d'eau
 - 18.2 Accueil grossesse — Demande de contribution financière
 - 18.3 Demande d'asphaltage
 - 18.4 CISSS — Évaluation de l'organisation des premiers secours et premiers soins
 - 18.5 CISSS — Programme de santé 2018
 - 18.6 S.P.A. Beauce-Etchemin — Prolongation de l'entente
 - 18.7 Fonds pour l'accessibilité (FA) – Projets de petit envergure
 - 18.8 Claude Despars, conseiller au siège no. 2
- 19.0 Rapport du maire**
- 20.0 Varia : point ouvert**
- 21.0 Période de questions**
- 22.0 Levée de la séance**

ADOPTÉE

2.0 POINT OUVERT POUR DES PRÉSENTATIONS

002-01-2019 3.0 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 3 ET 13 DÉCEMBRE 2018 (RÉSOLUTION N° 002-01-2019)

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie conforme desdits procès-verbaux, qu'ils déclarent les avoir lu et renoncent à leur lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Caroline Drapeau
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal soit dispensé de faire lecture des procès-verbaux des séances du 3 et du 13 décembre 2018 en vertu du règlement n° 279-96;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018 soit et est adopté.

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2018 soit et est adopté.

ADOPTÉE

003-01-2019 4.0 ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS (RÉSOLUTION N° 003-01-2019)

Monsieur Stéphane Héту, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la liste des déboursés dans le cadre de la délégation de compétences règlement n° 06-2007. Les membres du conseil présentent les plus gros montants (500 \$ et plus).

Je, soussigné Stéphane Héту, directeur général et secrétaire-trésorier, confirme par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles.

Stéphane Héту
Directeur général et secrétaire-trésorier

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Morin
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise le paiement des dépenses apparaissant sur la liste des déboursés du mois de décembre 2018 pour un montant de **91 145,00 \$**, comprenant les dépenses incompressibles et les prélèvements bancaires déjà effectués.

ADOPTÉE

5.0 SUIVI DU BUDGET

Monsieur Stéphane Héту mentionne que le suivi du budget de décembre 2018 sera remplacé par la présentation du rapport financier à la séance de mars ou avril 2019.

6.0 AFFAIRES NOUVELLES

004-01-2019 6.1 ADOPTION — RÈGLEMENT n° 12-2018 AYANT POUR OBJET LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX (RÉSOLUTION N° 004-01-2019)

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé et présenté à la séance ordinaire du 3 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'un avis public du résumé du projet de règlement a été donné le 4 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Annie Labbé
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE soit adopté le règlement n° 12-2018 ayant pour objet la rémunération des élus municipaux.

ADOPTÉE

6.2 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION — RÈGLEMENT n° 01-2019 PROHIBANT L'ÉPANDAGE DE DÉJECTIONS ANIMALES ET AUTRES SUBSTANCES LORS DE CERTAINS JOURS DE L'ANNÉE 2019

**Avis de motion,
dépôt et
présentation
Règ n° 01-2019**

Madame Annie Labbé, conseillère, donne avis de motion, dépose et présente le projet de règlement et mentionne par la présente qu'il sera soumis par la suite le règlement n° 01-2019 prohibant l'épandage de déjections animales et autres substances lors de certains jours de l'année 2019. Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

005-01-2019

6.3 ADOPTION — RÈGLEMENT n° 13-2018 AYANT POUR OBJET L'ENCADREMENT DE L'USAGE DU CANNABIS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-AURÉLIE (RÉSOLUTION N° 005-01-2019)

CONSIDÉRANT QUE la possession de cannabis à des fins autres que médicales est légale au Canada depuis le 17 octobre 2018;

CONSIDÉRANT QUE la consommation de cannabis est encadrée par la Loi encadrant le cannabis;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Aurélie désire encadrer davantage la consommation de cannabis sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé et présenté à la séance ordinaire du 3 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Morin
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE soit adopté le règlement n° 13-2018 ayant pour objet l'encadrement de l'usage du cannabis sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Aurélie.

ADOPTÉE

006-01-2019

6.4 FORMATION POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL — PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET CONSERVATION DES MILIEUX HUMIDES : NOUVELLES OBLIGATIONS ET MANIÈRES DE FAIRE (RÉSOLUTION N° 006-01-2019)

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Donald Couture
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Aurélie défraie les coûts reliés à l'inscription à la formation concernant la protection de l'environnement et conservation des milieux humides : nouvelles obligations et manière de faire avec l'Association

des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) pour le directeur général, d'un montant de 316 \$, plus les taxes applicables.

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la dépense de formation et des autres frais tel que le transport et les repas, si nécessaire.

ADOPTÉE

007-01-2019 6.5 **WEBLEX DESIGN INC. — MISE À NIVEAU DU SITE WEB (RÉSOLUTION N° 007-01-2019)**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Pauline Giguère
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service pour la mise à niveau du site web de la Municipalité, l'hébergement et la réservation du nom de domaine pour l'année 2019 au montant de 1 599,49 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

**Avis de motion,
dépôt et
présentation
Règ n° 02-2019**

6.6 **AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION — RÈGLEMENT n° 02-2019 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Madame Annie Labbé, conseillère, donne avis de motion, dépose et présente le projet de règlement et mentionne par la présente qu'il sera soumis par la suite le règlement n° 02-2019 sur la gestion contractuelle. Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

6.7 **VENTE DU LOT 6 253 274**

Point reporté

ADOPTÉE

008-01-2019 6.8 **CUEILLETTE ET TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES — LIBÉRATION DE LA RETENUE (RÉSOLUTION N° 008-01-2019)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge que le contrat a été respecté à son entière satisfaction;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Donald Couture
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise le versement de la retenue.

ADOPTÉE

009-01-2019 6.9 **ADMQ — RENOUVELLEMENT 2019 (RÉSOLUTION N° 009-01-2019)**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Caroline Drapeau
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal renouvelle l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2019 au montant de 463 \$ plus les taxes applicables avec l'option assurance au montant de 348 \$, taxes incluses et en autorise le paiement.

ADOPTÉE

010-01-2019 6.10 ASSURANCE DES CYBERRISQUES (RÉSOLUTION N° 010-01-2019)

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Pauline Giguère
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte l'offre d'assurance pour les cyberrisques de la MMQ (option A) au montant de 500 \$.

ADOPTÉE

7.0 AFFAIRES COURANTES

011-01-2019 7.1 AFFECTATION DE CRÉDITS POUR L'EXERCICE 2019 (RÉSOLUTION N° 011-01-2019)

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Annie Labbé
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise les dépenses incompressibles suivantes :

- Dépenses découlant d'engagements contractuels contractés antérieurement :
 - Service de la dette :
 - règlement n° 03-2008 (camion incendie).
 - règlement n° 12-2012 (mise aux normes).
 - Convention par laquelle la municipalité a engagé son crédit pour plus d'un exercice :
 - contrat de ramassage des ordures.
 - contrat de déneigement.
- Dépenses de fonctionnement incompressibles :
 - Rémunération des membres du conseil.
 - Salaire et avantages sociaux des employés municipaux.
 - Quote-part des dépenses de la MRC, de la SQ, de la RICBS, de la RIACM, de l'OMH.
 - Autres dépenses nécessaires : chauffage, électricité, téléphone, etc.

QUE le conseil municipal autorise également le paiement de ces dépenses.

ADOPTÉE

012-01-2019 7.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES POUR TAXES MUNICIPALES ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL (RÉSOLUTION N° 012-01-2019)

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Annie Labbé
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte le dépôt de la liste des personnes endettées pour taxes municipales au 31 décembre 2018.

QUE le conseil municipal envoie à la MRC des Etchemins les comptes ayant un solde impayé d'un montant de 20 \$ et plus en date du 19 février 2019 à 16 h, pour l'année 2017 ou avant et ce, afin de suivre les procédures de ventes pour taxes.

QU'en vertu de l'article 1038 du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal autorise Monsieur Donald Couture ou son substitut, Monsieur René Allen, à enchérir et acquérir les immeubles situés sur le territoire de la Municipalité mis en vente pour défaut de paiement des taxes le 9 mai 2019, à 10 h.

ADOPTÉE

8.0 URBANISME, VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS ET RÉSEAU D'AQUEDUC

8.1 URBANISME

8.2 VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

8.2.1 RAPPORT DES TRAVAUX

Monsieur Serge Paquet, directeur des travaux publics, présente le rapport des principaux travaux effectués en décembre 2018 ainsi que ceux à faire en janvier 2019.

013-01-2019 8.2.2 ÉTUDE GÉOTECHNIQUE — RÉFECTION D'UNE PARTIE DES RANGS SAINT-JOSEPH ET SAINT-JEAN-BAPTISTE (RÉSOLUTION N° 013-01-2019)

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaliser une étude géotechnique avant de faire les plans et devis pour les travaux de réfection d'une partie des rangs Saint-Joseph et Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT l'offre de service professionnels de la compagnie Englobe;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Morin
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service N/Dossier 2018-P172-0368 pour une étude géotechnique de la compagnie Englobe au montant de 16 350 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit payée à même le surplus non affecté de la Municipalité dans l'attente que tout le projet soit accepté dans le cadre du Plan d'intervention en infrastructures routières locales.

ADOPTÉE

014-01-2019 8.2.3 RENOUVELLEMENT D'UNE DEMANDE AU MTQ — TROU ROUTE 275 (RÉSOLUTION N° 014-01-2019)

CONSIDÉRANT QUE la situation n'a pas été corrigée en 2018;

CONSIDÉRANT QUE la situation est toujours très dangereuse pour les usagers et que celle-ci perdure depuis déjà plusieurs années;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Donald Couture
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal renouvelle la demande au MTQ pour la réparation du trou sur la route 275 près de la limite municipale entre les Municipalités de Sainte-Aurélie et Saint-Zacharie.

ADOPTÉE

8.3 RÉSEAU D'AQUEDUC

9.0 SERVICE INCENDIE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE

9.1 SERVICE INCENDIE

9.1.1 RAPPORT MENSUEL DU REPRÉSENTANT

Monsieur Donald Couture fait le rapport annuel 2018.

9.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

015-01-2019 9.2.1 QUOTE-PART 2019 POUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC (RÉSOLUTION N° 015-01-2019)

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Caroline Drapeau
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise la dépense de quote-part pour la Municipalité de Sainte-Aurélie au montant estimé de 73 894 \$, pris à même le budget 2019;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de cette dépense selon les échéances prévues.

ADOPTÉE

016-01-2019 9.2.2 SÉCURITÉ CIVILE — DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE — VOLET 2 (RÉSOLUTION N° 016-01-2019)

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Annie Labbé
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE la Municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 15 000 \$, et confirme que la contribution de la Municipalité sera d'une valeur d'au moins 3 000 \$;

QUE la Municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec les municipalités locales de Saint-Prospère et Saint-Zacharie pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

QUE la Municipalité autorise Monsieur Stéphane Héту, directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

10.0 CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DES ETCHÉMINS

10.1 RAPPORT MENSUEL DU MAIRE

- Présentation Hydro-Québec
- Présentation plan d'action en tourisme
- Présentation table de concertation pour les aînés

- Comité de développement économique

11.0 RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD (RICBS)

11.1 RAPPORT MENSUEL DU REPRÉSENTANT

Monsieur Claude Despars est absent.

12.0 RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU CANTON DE METGERMETTE (RIACM)

12.1 RAPPORT MENSUEL DU REPRÉSENTANT

Il n'y a pas eu de rencontre, mais une rencontre est à venir pour finaliser l'entente intermunicipale.

13.0 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE STE-AURÉLIE (OMH)

13.1 RAPPORT MENSUEL DE LA REPRÉSENTANTE

Il y aura une rencontre bientôt.

14.0 COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINTE-AURÉLIE

14.1 RAPPORT MENSUEL DU REPRÉSENTANT

Il n'y a pas eu de rencontre.

15.0 BIBLIOTHÈQUE, CULTURE ET POLITIQUE FAMILIALE

15.1 RAPPORT MENSUEL DE LA REPRÉSENTANTE

Madame Caroline Drapeau mentionne qu'il n'y a rien de nouveau.

017-01-2019 15.2 DEMANDE DE HISTOIRE ET PATRIMOINE POUR LE VIEUX MOULIN (RÉSOLUTION N° 017-01-2019)

CONSIDÉRANT QUE leur demande de subvention a été refusée dans le cadre du plan de relance de la MRC des Etchemins pour la réfection de la toiture;

CONSIDÉRANT QU'il y a de la disponibilité budgétaire dans le cadre de la politique de soutien aux projets structurants;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Caroline Drapeau
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE la Municipalité de Sainte-Aurélien appuie la demande pour la réfection de la toiture du Vieux Moulin et accepte que Histoire et Patrimoine dépose le projet au Comité technique de la ruralité dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2019-2020;

QUE le conseil municipal accorde un montant maximum de 10 000 \$ de son enveloppe globale pour cette demande.

ADOPTÉE

16.0 LOISIRS

16.1 RAPPORT MENSUEL DE LA REPRÉSENTANTE

Madame Annie Labbé fait le rapport de la patinoire.

16.2 MOTION DE FÉLICITATIONS — FÊTE DE NOËL POUR LES ENFANTS

Motion de félicitations

Le conseil municipal tient à féliciter Madame Caroline Drapeau et son équipe pour l'organisation de la Fête de Noël pour les enfants au Gazébo sur le lac du 8 décembre dernier, ainsi que tous les bénévoles qui ont participé de près ou de loin à l'événement. Un merci spécial au Père Noël qui nous a fait l'honneur de sa présence, au grand plaisir des petits et des plus grands.

018-01-2019

16.3 COURS DE ZUMBA (RÉSOLUTION N° 018-01-2019)

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Annie Labbé
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal mandate Madame Anouk Gaudet pour donner les cours de zumba à Sainte-Aurélie pour l'année 2019.

QUE la salle municipale soit offerte à titre gratuite.

ADOPTÉE

019-01-2019

16.4 COURS DE YOGA (RÉSOLUTION N° 019-01-2019)

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Donald Couture
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal mandate Madame Odette Giguère pour donner les cours de yoga à Sainte-Aurélie pour l'année 2019.

QUE la salle municipale soit offerte à titre gratuite.

ADOPTÉE

17.0 ENVIRONNEMENT ET COMITÉ DES RESSOURCES AQUATIQUES

17.1 RAPPORT MENSUEL DE LA REPRÉSENTANTE

Il n'y a pas eu de rencontre.

020-01-2019

17.2 DEMANDE AU MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES — POSE DE TOILES ET ARRACHAGE (RÉSOLUTION N° 020-01-2019)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite poursuivre ses travaux de lutte au myriophylle;

CONSIDÉRANT QU'une des méthodes privilégiées pour lutter contre le myriophylle est la pose de toiles et l'arrachage;

CONSIDÉRANT QUE cette méthode a été efficace pendant les saisons estivales 2017 et 2018;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir les travaux à effectuer pendant la saison estivale 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Caroline Drapeau
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QU'une demande de certificat d'autorisation soit déposée au nom de la Municipalité au ministre du MDDELCC pour la pose de toiles et l'arrachage aux printemps et à l'été 2019;

QUE Monsieur Stéphane Hétu, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer les documents nécessaires au nom de la Municipalité pour cette demande.

ADOPTÉE

18.0 CORRESPONDANCE

18.1 AVIS D'INFILTRATION D'EAU

Le conseil prend acte de la correspondance d'un citoyen daté du 7 janvier 2019 concernant une infiltration d'eau.

021-01-2019 18.2 ACCUEIL GROSSESSE — DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE (RÉSOLUTION N° 021-01-2019)

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Caroline Drapeau
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal octroie une aide financière à Accueil Grossesse Beauce-Appalaches, au montant de 50 \$, et ce, pour soutenir leurs activités de soutien et de prévention.

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la dépense.

ADOPTÉE

18.3 DEMANDE D'ASPHALTAGE

Le conseil prend acte de la correspondance de citoyens daté du 26 novembre 2018 concernant une demande d'asphaltage pour la rue des Sapins.

18.4 CISSS — ÉVALUATION DE L'ORGANISATION DES PREMIERS SECOURS ET PREMIERS SOINS

Le conseil prend acte de l'évaluation de l'organisation des premiers secours et premiers soins du 27 novembre 2018 du CISSS.

18.5 CISSS — PROGRAMME DE SANTÉ 2018

Le conseil prend acte du programme de santé 2018 de novembre 2018 du CISSS.

022-01-2019 18.6 S.P.A. BEAUCE-ETCHEMIN — PROLONGATION DE L'ENTENTE (RÉSOLUTION N° 022-01-2019)

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Caroline Drapeau
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte de prolonger l'entente présentement en vigueur, et ce, jusqu'au 30 juin 2019.

ADOPTÉE

18.7 FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ (FA) – PROJETS DE PETIT ENVERGURE

Le conseil prend acte du refus de la demande de subvention dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité.

18.8 CLAUDE DESPARS, CONSEILLER AU SIÈGE NO. 2

Le conseil prend acte de la lettre de démission de Monsieur Despars à titre de conseiller au siège no. 2.

19.0 RAPPORT DU MAIRE

- Souper des employés

20.0 VARIA

21.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil municipal répondent à diverses questions de l'assemblée. La période de questions débute à 19 h 51 pour se terminer à 20 h 00. Les questions et commentaires portent sur:

- Est-ce qu'il y a eu des plaintes pour le déneigement du rang Saint-Jean-Baptiste pour le 1^{er} janvier 2019
- Registre des armes à feu

023-01-2019 22.0 LEVÉE DE LA SÉANCE (RÉSOLUTION N° 023-01-2019)

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Caroline Drapeau
ET IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE cette séance soit levée, il est 20 h 00.

ADOPTÉE

René Allen
Maire

Stéphane Hétu
Directeur général et secrétaire-trésorier